

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1169

17 mai 2013

SOMMAIRE

Academos Group GP S.A.	56095	Foyer Re S.A.	56071
Al Chem Midco S.à r.l.	56066	Foyer Santé S.A.	56072
Altran Luxembourg S.A.	56066	Garage Pino Mozé S.à r.l.	56072
Board International Luxembourg S.A. ...	56068	G.E. Credit Corporation S.A.	56072
Cambridge Luxembourg S.à r.l.	56070	Globus Research & Development S.A. ...	56066
Cedar Trust S.à r.l.	56068	Grand City Properties S.A.	56066
CIL Luxembourg	56066	Hussar Holding S.A.	56072
CLOF II Luxembourg S.à r.l.	56067	Innovation cluster 1 S.à r.l.	56110
Domazo Group S.à r.l.	56067	Investcorp Capital S.A.	56072
Ecka Granules Holding II S.à r.l.	56067	Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	56112
Engavest S.à r.l.	56068	J.M. Rénovation S.à r.l.	56068
Entreprise de Location	56067	LaSalle UK Ventures Co-Investment 2 S.à r.l.	56074
Epifarm S.A.	56070	Liljefors & Linde S.à r.l.	56073
Etoile Property S.A.	56067	MK CC Lux II S.à r.l.	56088
Fiaccom	56069	Nubia Holding S.A.	56081
Fibie S.A.	56069	QD Europe S.à r.l.	56112
Fibie S.A.	56069	TCS Lu S.à r.l.	56069
Fibie S.A.	56070	Telecom Business Luxembourg S.A.	56069
Fibie S.A.	56070	Varennés Investissement S.A.	56071
Finpart	56070	XXLUX s.à r.l.	56071
Fosca	56071		
FOSCA Finance S.à r.l.	56071		

CIL Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 20A, Montée du Knopp.

R.C.S. Luxembourg B 45.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013039184/12.

(130048227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039284/10.

(130048290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039111/9.

(130048430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

AI Chem Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.541.

EXTRAIT

De nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Reinhard GRADL, né le 20 février 1947 à Regensburg, Allemagne, résidant au 9a, route der la Marlenaz, 1936 Verbier, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Référence de publication: 2013043484/13.

(130053599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Globus Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 20.712.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044436/10.

(130054110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Entreprise de Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 4B, Nacherwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.220.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044380/10.

(130054300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Ecka Granules Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.496.

Les comptes annuels du 24/08/2010 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044367/10.

(130053989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Etoile Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013044382/10.

(130054225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Domazo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Domazo Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013044346/12.

(130054458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

CLOF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.973.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044332/11.

(130054452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Engavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013044370/12.

(130054077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.462.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cedar Trust S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013044308/13.

(130054398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VVBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013044496/13.

(130053923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Board International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.418.

Extrait du Conseil d'administration du 21 décembre 2012

Suite au décès regretté de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012, le Conseil décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Madame Sylviane COURTOIS terminera le mandat de Monsieur Patrick ROCHAS qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

La prochaine Assemblée Générale à venir entérinera cette nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013043552/16.

(130053052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

TCS Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.130.

—
Rectificatif du dépôt L 120160592

Les comptes annuels de TCS LU S.à r.l. B124130 au Décembre 31, 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCS LU S.à r.l.

Référence de publication: 2013044068/12.

(130053290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Telecom Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 34.550.

—
Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire de votre Société TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34 550.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2013044071/12.

(130053277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Fiaccom, Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 86.307.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044394/10.

(130054342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 140.944.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044395/10.

(130054192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 140.944.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044396/10.

(130054193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 140.944.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044397/10.

(130054194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fibie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 140.944.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044398/10.

(130054195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Finpart, Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 92.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044402/10.

(130054343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Epifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.573.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044381/11.

(130054189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Cambridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.719.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Avril 2013.

Cambridge Luxembourg S.à.r.l.

Martin P. Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2013044300/13.

(130054247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

XXLUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9092 Ettelbruck, 1, rue Pierre Wieser.
R.C.S. Luxembourg B 121.080.

—
Entscheidung der Geschäftsführung vom 20. März 2013

Der Firmensitz der Gesellschaft wird von 6, rue Jean-Pierre Thill L-9085 Ettelbrück nach 1, rue Pierre Wieser L-9092 Ettelbrück verlegt.

Luxemburg, den 2. April 2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013044116/12.

(130052928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Varennos Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

—
Extrait de résolution écrite des administrateurs prise en date du 4 avril 2013

Les Administrateurs décident de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044104/12.

(130053533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Fosca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 102.578.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044404/10.

(130054424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

FOSCA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 102.539.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044405/10.

(130054410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Foyer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 158.616.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foyer Re S.A.

Référence de publication: 2013044407/10.

(130054014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Foyer Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 72.153.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER SANTÉ S.A.

Référence de publication: 2013044408/10.

(130054015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

G.E. Credit Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 23.225.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044412/10.

(130053986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Hussar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044471/10.

(130053904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Garage Pino Mozé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 20-24, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 96.720.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour GARAGE PINO MOZE SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013044419/12.

(130054293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

Les comptes annuels de Investcorp Capital S.A. au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013044489/12.

(130054318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Liljefors & Linde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.565.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen,

on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, a limited company incorporated under the laws of Sweden, with registered office at C/o Agenttax Ekonomerna, Box 1044, 751 40 Uppsala, Sweden, registered with the Trade Register under number 556903-3946,

here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 15th February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société à responsabilité limitée "Liljefors & Linde S.à r.l.", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on 27th December 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 138 of 11th February, 2003 ("the Company");

That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into one hundred and two (102) shares with no par value;

That the company MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, prenamed, has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, une société de capitaux de droit suédois ayant son siège social à C/o Agenttax Ekonomerna, Box 1044, 751 40 Uppsala, Sweden, inscrite au registre de commerce de Suède, sous le numéro 556903-3946,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 février 2013,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société à responsabilité limitée "Liljefors & Linde S.à r.l.", avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, le 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 11 février 2003 ("la Société");

Que le capital de la Société est fixé à ce jour à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent deux (102) parts sociales sans désignation de valeur nominale. (GBP 20,00) chacune;

Que MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, prénommée, est l'associé unique de la Société;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que MIRACLE INNOVATION SWEDEN AB, prénommée, déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038792/79.

(130047399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

LaSalle UK Ventures Co-Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.045.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) LaSalle UK Ventures Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey, JE1 2ST,

here represented by Mrs Laetitia Georgel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

and

2) LUKV/CPP Co-Investment L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 080171864-4505870, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States, acting through LaSalle UKV Co-Investor GP, LLC, its general partner, registered with the Delaware Secretary of State under number 080171830-4505867, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States,

here represented by Mrs Laetitia Georgel, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LaSalle UK Ventures Co-Investment 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) represented by three thousand one hundred and twenty five (3,125) class A Shares (the holders thereof being referred to as "A Partners") and three thousand one hundred and twenty five (3,125) class B Shares (the holders thereof being referred to as "B Partners") all with a par value of two pounds sterling (GBP 2.-) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the class A Shares and/or to the class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "partners" of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There

shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

On any payment of dividends of profits available for distribution, the balance of the distributable sums shall be distributed as follows:

(i) the holders of the class A shares collectively shall be entitled to fifty per cent (50 %) of any sums distributed (the "A Dividends"). Each holder of class A shares shall be entitled to the payment of a portion of A Dividends corresponding to the proportion of his holding of class A shares;

(ii) the holders of the class B shares collectively shall be entitled to fifty per cent (50 %) of any sums distributed (the "B Dividends"). Each holder of class B shares shall be entitled to the payment of a portion of B Dividends corresponding to the proportion of his holding of class B shares.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the payment of the liabilities and the realisation of the assets of the Company shall be distributed as follows among the partners:

(i) the holders of the class A shares collectively shall be entitled to fifty per cent (50 %) of any surplus paid to the partners (the "A Proceeds"). Each holder of class A shares shall be entitled to the payment of a portion of A Proceeds corresponding to the proportion of his holding of class A shares;

(ii) the holders of the class B shares collectively shall be entitled to fifty per cent (50 %) of any surplus paid to the partners (the "B Proceeds"). Each holder of class B shares shall be entitled to the payment of a portion of B Proceeds corresponding to the proportion of his holding of class B shares.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 1) LaSalle UK Ventures Holdings Limited, prenamed: 3,125 class A Shares.
- 2) LUKV/CPP Co-Investment L.P., prenamed: 3,125 class B Shares.

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of Partners

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - Ms Stéphanie Duval, National Director, born in Sainte-Catherine, France, on 10 June 1971, residing at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Ms Virginie Vely, Associate Director, born in Woippy, France, on 7 November 1976, residing at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - Mr Jean-Paul Vignac, Regional Director, born in Rumilly, France, on 1st June 1964, residing at 29 rue de berry F-75008 Paris.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) LaSalle UK Ventures Holdings Limited, une private limited liability company constituée et régie selon les lois de Jersey, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 93310, ayant son siège social Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey, JE1 2ST,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, assistante juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

et

2) LUKV/CPP Co-Investment L.P., un limited partnership constituée et régie selon les lois de l'état du Delaware, enregistrée sous le numéro 080171864-4505870, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats Unis, représentée par LaSalle UKV Co-Investor GP, LLC, son general partner, enregistré sous le numéro 080171830-4505867, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mars 2013.

Les procurations paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LaSalle UK Ventures Co-Investment 2 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie A (les détenteurs des dites parts ci-après dénommés "As-

sociés de Catégorie A”) et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B, d’une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2,-) chacune.

Toute référence faite dans le présent acte à des “parts” ou “parts sociales” devra être interprétée comme désignant les parts sociales de catégorie A et/ou les parts sociales de catégorie B, en fonction du contexte, et toute référence faite à des “associés” de la Société devra être interprétée selon le même procédé.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu’avec l’agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d’un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l’agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n’est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n’ont pas besoin d’être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l’associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l’associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu’ils sont plusieurs, par la signature individuelle d’un des gérants.

Art. 11. Lorsqu’il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n’a pas besoin d’être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l’avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l’avis de convocation n’en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s’il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l’avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l’assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n’est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d’autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s’entendre les uns les autres. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s’ils sont mis en oeuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n’y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Lors de tout paiement de dividendes provenant de profits disponibles pour la distribution, le solde des sommes distribuables sera distribué comme suit:

(i) les détenteurs de parts de catégorie A auront collectivement droit à cinquante pour cent (50 %) de toutes sommes distribuées (les "Dividendes A"). Chaque détenteur de parts de catégorie A aura droit au paiement d'une fraction des Dividendes A en proportion des parts sociales de catégorie A qu'il détient;

(ii) les détenteurs de parts de catégorie B auront collectivement droit à cinquante pour cent (50 %) de toutes sommes distribuées (les "Dividendes B"). Chaque détenteur de parts de catégorie B aura droit au paiement d'une fraction des Dividendes B en proportion des parts sociales de catégorie B qu'il détient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés comme suit:

(i) les détenteurs de parts de catégorie A auront collectivement droit à cinquante pour cent (50 %) de tout surplus payé aux associés (les "Boni A"). Chaque détenteur de parts de catégorie A aura droit au paiement d'une fraction des Boni A en proportion des parts sociales de catégorie A qu'il détient;

(ii) les détenteurs de parts de catégorie B auront collectivement droit à cinquante pour cent (50 %) de tout surplus payé aux associés (les "Boni B"). Chaque détenteur de parts de Catégorie B aura droit au paiement d'une fraction des Boni B en proportion des parts sociales de catégorie B qu'il détient.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) LaSalle UK Ventures Holdings Limited, prénommée: 3,125 parts sociales A
- 2) LUKV/CPP Co-Investment L.P., prénommée: 3,125 parts sociales B.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Duval, directrice nationale, née à Sainte-Catherine, France, le 10 juin 1971, avec adresse professionnelle au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Madame Virginie Vely, directrice adjointe, né à Woippy, France, le 7 novembre 1976, avec adresse professionnelle au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
 - Monsieur Jean-Paul Vignac, directeur régional né à Rumilly, France, le 1^{er} juin 1964, avec adresse professionnelle au 29 rue de Berri F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GEORGEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2013. Relation: EAC/2013/3740. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013038778/392.

(130047667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Nubia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.910.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company DACRILO S.A., having its registered office in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, duly represented by its directors Mr. Daniel GALHANO and Mr. Laurent TEITGEN, here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 25th, 2013.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "NUBIA HOLDING S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of May at 16.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Mr. Maurizio MAUCERI, director, born on September 1st, 1975 in Lecco (Italy), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5.- The registered office of the company is established in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.,

A COMPARU:

La Société DACRILO S.A., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, dûment représentée par ses administrateurs Monsieur Daniel GALHANO et Monsieur Laurent TEITGEN, eux-mêmes ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «NUBIA HOLDING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Monsieur Maurizio MAUCERI, administrateur, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. LAC/2013/11693. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037063/375.

(130044997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

MK CC Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.039.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February,

Before the undersigned MaTtre Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MK CC Delaware LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 615 S DuPont Highway, Dover, DE 19901, registered with the Delaware Division of Corporation under number 5246998,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given in on 15 February 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "MK CC Lux II S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

MK CC Delaware LLC, prenamed, has subscribed for all fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now available to the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Jonathan Fiorello, chief operating officer, born on 15 August 1976 in New Jersey, United States of America, with professional address at 623 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10023, United States of America.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Laetitia Ambrosi, private employee, born on 12 March 1975 in Lyon, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Alexandra Petitjean, private employee, born on 22 July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MK CC Delaware LLC, une limited liability company, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 S DuPont Highway, Dover, DE 19901, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 5246998,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 février 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «MK CC Lux II S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

MK CC Delaware LLC, prénommée, a souscrit toutes les quinze mille (15.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Jonathan Fiorello, chief operating officer, né le 15 août 1976 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 623 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10023, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Laetitia Ambrosi, employée, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
 - Alexandra Petitjean, employée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038816/366.

(130047455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Academos Group GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.155.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

H.I.G. Europe - Academos Ltd., a Cayman Islands limited liability company having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mme Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Academos Group GP S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.155 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 31 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose) which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Academos Group GP S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations, including but not limited to the management of participations as a general partner in any corporate partnership limited by shares. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.5. The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Definitions

Art. 5. Defined Terms.

5.1. “Affiliate” means any direct or indirect subsidiary undertaking or direct or indirect parent undertaking of that person and any subsidiary undertaking of any such parent undertaking, in each case from time to time.

5.2. “Articles” has the meaning set forth in Article 1.

5.3. “Board” has the meaning set forth in Article 2.1.

5.4. “Business Day” means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action he-

reunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

5.5. “Chairman” has the meaning set forth in Article 8.4(i).

5.6. “Company” has the meaning set forth in Article 1.

5.7. “Director” means a member of the Board and where the Company has classes of directors, a Class A director and/or a Class B director.

5.8. “Directors’ Circular Resolutions” has the meaning set forth in Article 8.4(ix).

5.9. “First Meeting” has the meaning set forth in Article 8.4(vi).

5.10. “First Shareholder Meeting” has the meaning set forth in Article 11.2(ii).

5.11. “General Meeting” has the meaning set forth in Article 2.1.

5.12. “Group” means the Company and its direct and indirect subsidiaries.

5.13. “HIG Investor Directors” has the meaning set forth in Article 8.1.

5.14. “HIG Investor Shares” (i) the Class A1, Class A2, Class A3, Class A4, Class A5, Class A6, Class A7, Class A8, Class A9 and Class A10 shares in Academos Group S.C.A. and (ii) the shares in the Company, in each case as originally issued to H.I.G. Europe-Academos Ltd. or an Affiliate thereof, as applicable.

5.15. “Law” has the meaning set forth in Article 1.

5.16. “Second Meeting” has the meaning set forth in Article 8.4(vi).

5.17. “Second Shareholder Meeting” has the meaning set forth in Article 11.2(ii).

5.18. “Securityholders Agreement” has the meaning set forth in Article 7.1.

5.19. “Serda Director” has the meaning set forth in Article 8.1,

5.20. “Serda Investor” has the meaning set forth in Article 11.2.

5.21. “Third Meeting” has the meaning set forth in Article 8.4(vi).

5.22. “Third Shareholder Meeting” has the meaning set forth in Article 11.2(ii).

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by fully paid-up shares consisting of thirty-one thousand (31,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.2. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one billion Euro (EUR 1,000,000,000) which will consist in a maximum of one billion (1,000,000,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to:

(i) increase the current share capital once or more within the limits of the authorised capital by the issue of new Shares (including but not limited to an issue of shares to fulfil the obligations under any Warrants issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

6.4. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. Except as may be required by the Law or set forth in the Articles or any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its shareholders (a Securityholders Agreement), all shares vote together and each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

7.2. All Shares shall be identical in all respects. Subject to Articles 15.4 and 15.5, all Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Shares. Each Share will entitle the holder thereof to one vote at a General Meeting.

7.3. The Company may have one or several shareholders.

7.4. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.5. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.6. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer. The Company may sign a declaration of transfer or other document recording the agreement between the transferor and transferee on

behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

7.7. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

7.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7.9. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

IV. Management - Representation

Art. 8. Board of directors.

8.1. Composition

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of a minimum of four (4) Directors (unless applicable law provides that the Board may be composed of a lesser number of Directors), each of whom shall be appointed from time to time by the general meeting in accordance with the law and nominated for appointment in accordance with the terms of any Securityholders Agreement (if any). Directors do not need to be holders of Shares.

(ii) The General Meeting may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors in proportions determined by the General Meeting as follows:

(A) up to three Class A directors who may be appointed at all times by the General Meeting solely from a list of nominees submitted to such General Meeting by the holders of the majority of the HIG Investor Shares (the “HIG Investor Directors”);

(B) up to one Class A director who may be appointed at all times by the General Meeting solely from a list of nominees submitted to such General Meeting by Dipl. Ing. Alexander Serda (provided that no Cause Event (as defined in the subscription deed entered into between Dipl. Ing. Alexander Serda, Academos Group S.C.A and the Company) has occurred) (the “Serda Director”); and

(C) up to four Class B directors who may be appointed at all times by the General Meeting solely from a list of nominees submitted to such General Meeting by the holders of the majority of the HIG Investor Shares (and if the holders of the majority of the HIG Investor Shares fail to exercise such right, then from a list of nominees submitted to such General Meeting by the Board, until the holders of the majority of the HIG Investor Shares exercise their rights of appointment).

(iii) Each Class B director shall be resident at all times in Luxembourg.

(iv) If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by a General Meeting.

8.2. Term

Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. If any Director ceases to serve on the Board for any reason, the Board shall, as promptly as practicable, convene a meeting to fill such vacancy on a provisional basis until the new Director is appointed by the next General Meeting.

8.3. Powers of the board of directors

(i) The Board has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) during the relevant financial year.

8.4. Procedure

(i) The chairperson of the Board (the Chairman) shall be selected by a majority vote of the Board from its members and where classes of directors have been appointed, the Chairperson shall be appointed from the existing Class A directors by a majority vote of the Board where a majority of Class A directors are present or represented. The Chairman of the Board shall not have a casting vote. The Chairman may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. Notwithstanding the

foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman of the Board, the Board may appoint another Director to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board.

(ii) The Board meets at the request of the Chairman or any one of the Directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg subject to the provisions of Article 8.4(x).

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to Directors at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Group would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty-four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Directors. Notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof), to the extent then available.

(iv) Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent in writing or by such Director's attendance at such meeting.

(v) Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(vi) All resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where a majority of the votes of the Board are present and represented; provided that a HIG Investor Director who is a Class A Director and the Serda Director are present. If within 30 minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to the same day in the next week (or if that is not a Business Day to the next Business Day) at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the same shall be circulated by the Chairman of the Board to the other Directors by email or fax within 24 hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be a majority of the Board; provided that at least two (2) HIG Investor Directors who are Class A Directors are present. Such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors. If, at the Second Meeting, the required quorum is not present within 30 minutes following the time appointed for the Second Meeting, or if during the Second Meeting a quorum ceases to be present, the Second Meeting shall be adjourned again to the date which is two (2) Business Days thereafter at the same time and place (the Third Meeting), and notice of the same shall be circulated by the Chairman to the other Directors by email or fax promptly following such adjournment. The quorum at such Third Meeting shall be a majority of the Board, provided that at least two (2) HIG Investor Directors who are Class A Directors are present. Such Third Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors.

(vii) The Board shall take any decision at a meeting by the affirmative vote of (A) a majority of the votes cast by those Directors present or represented and voting and (B) where classes of directors have been appointed, in addition to a majority of the votes cast by those Directors present or represented and voting, by a majority of the Class A directors present or represented and voting; subject always to the terms of any Securityholders Agreement. A Director who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director who voted in favour of such action.

(viii) Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law or the Articles, any Director may represent one or more Director as their proxy.

(ix) Circular resolutions signed by all the Directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(x) Directors of the Board may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all Persons participating in the meeting can hear each other; provided that at least one half of all participating Directors either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(xi) The Board may, at its discretion, appoint one or more observers who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and are entitled to receive all information provided to the Directors subject to the same confidentiality obligations applicable to the Directors.

(xii) A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

8.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two Directors, provided that at least one such Director is a resident of Luxembourg, or where classes of Directors have been appointed, the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, in each case provided that at least one such Director has been appointed to the Board following a nomination by the majority of the holders of the Shares or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board.

(ii) Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two agents to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 9. Compensation of the Directors.

9.1. The Directors shall be entitled to such compensation as determined by resolution of the General Meeting which resolution must have at least the positive vote of the holders of a majority of the Shares. The Company shall reimburse each Director for any reasonable, documented costs and out of pocket expenses incurred by such Director in carrying out his duties as a Director.

Art. 10. Liability of the Directors.

10.1. The Directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

(i) A General Meeting may be convened by the Board, the statutory auditor(s) or upon proposal or request of one or more shareholders who or which together hold ten percent (10%) or more of Shares then outstanding, and who or which have requested so to the Board or the statutory auditor(s) in writing with an indication of the agenda. The convening notice for any meeting of the shareholders shall be sent by registered mail to each shareholder at least eight (8) days prior to the date scheduled for such Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the Meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a General Meeting and acknowledge that they and the holders of the Warrants have been informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(ii) To the extent that the Law does not require a different or higher quorum, or to the extent that any Securityholders Agreement does not require a higher quorum, all resolutions of the shareholders shall be adopted in a General Meeting (the First Shareholder Meeting) where at least fifty percent (50%) or more of the Shares then outstanding are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Shareholder Meeting a quorum is not present, or if during the First Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the First Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs eight (8) days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Second Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Shareholder Meeting shall exist where at least twenty-five (25%) or more of the Shares then outstanding are present or represented and such Second Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders. If, within thirty (30) minutes following the time appointed for the Second Shareholder Meeting, a quorum is not present, or if during the Second Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the Second Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs ten (10) Business Days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Third Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within 24 hours of the adjournment. At the Third Shareholder Meeting, the holders of the Shares present or represented at any given time during such Meeting shall form a quorum and such Third Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant shareholders.

(iii) Except as required by Law or any provisions of a Securityholders Agreement, resolutions at a validly convened General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast; provided that, for so long as Dipl. Ing. Alexander Serda (the Serda Investor) holds 5% of the Shares then in issue, any amendment to be made to the Articles, which would have a materially adverse consequence on the rights or entitlements of the Serda Investor taken as a whole, shall require

the affirmative vote or consent of the Serda Investor. For the avoidance of doubt, any amendment reasonably required to implement any issuance of Securities, Solvent Reorganisation or Public Offering in accordance with a Securityholders Agreement (and as such terms are defined in a Securityholders Agreement) shall not require any vote or consent of the Serda Investor pursuant to this article 11.2. For any matter to be voted on by the holders of Shares, each such holder may cast one vote for each Share held thereby with respect to such matter.

(iv) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(v) All General Meetings shall be held at the registered office or at such other place within Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof; subject to Article 11.2(vi) below.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting provided that shareholders holding at least one half of all votes represented at such General Meeting either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(vii) All General Meetings shall be presided over by the chairman of the meeting, who shall be the Chairman (or a representative thereof). The chairman of any General Meeting shall determine the order of business and the procedure at the General Meeting, including such regulation of the manner of voting and the conduct of discussion as seem to him or her to be in order.

(viii) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of holders of Shares is reduced to one (1), such sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, Directors and supervisory auditors to the Company.

13.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the supervisory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The supervisory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

13.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of May each year at 11.00 a.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

13.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Auditors.

14.1. The Company's operations are supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

14.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises).

14.3. The General Meeting appoints the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Upon recommendation of the Board of the amount of a distribution to be made to the Shareholders, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used. Such amount shall figure

in the convening notice for the annual General Meeting (in accordance with article 13.4). The General Meeting may decide on (i) the payment of a dividend in an amount equal to the amount proposed by the Board, (ii) the payment of a dividend in amount less than the amount proposed by the Board, (iii) to transfer the balance to a reserve account, or (iv) to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. For the avoidance of doubt, the General Meeting may not vote upon a distribution in amount greater than the amount proposed by the Board.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

15.4. At any time, and from time to time, the Company may distribute to the Shareholders securities or other property held by the Company. All distributions (including any distributions of securities or other property held by the Company) shall be made in accordance with the distribution provisions of any Securityholders Agreement (including any additional Shareholder consent rights therein) (if any). Where the Company distributes securities to shareholders, the Board may require as a condition of distribution of securities that the Shareholders execute and deliver such documents as the Board may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

15.5. Notwithstanding anything to the contrary herein, the distribution of interim dividends shall be carried out in accordance with the distribution provisions of any Securityholders Agreement (if any).

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with Articles 15.4 and 15.5.

VIII. General provision

17.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Subject to the terms herein, powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Securityholders Agreement.

17.5 The English version of these Articles shall be binding.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

H.I.G. Europe - Academos Ltd., une société à responsabilité limitée de droit Caïman, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé Unique (l'«Associé Unique») d'Academos Group GP S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.155 (la «Société») constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, en date du 31 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société (sans modifier l'objet social) qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Academos Group GP S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil) Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, en ce compris mais sans y être limité la gestion de participations en tant qu'actionnaire commandité de toute société en commandite par actions. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui l'engagerait dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulée du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'actionnaire ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité (s).

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Définitions

Art. 5. Termes Définis.

5.1 «Affilié» signifie toute filiale directement ou indirectement détenue par une telle personne, ou toute société mère directe ou indirecte d'une telle personne ainsi que toute filiale d'une telle société mère de temps à un autre.

5.2 «Statuts» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.3 «Conseil» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.4 «Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les institutions bancaires du Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes pour affaires. Si tout délai donné pour l'envoi d'un avis ou pour l'exécution d'une tâche expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, le délai sera automatiquement étendu au premier Jour Ouvrable suivant.

5.5 «Président» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (i).

5.6 «Société» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.7 «Administrateur» signifie un membre du Conseil et, si la Société a plusieurs catégories d'administrateurs, un administrateur de Classe A et/ou un administrateur de Classe B.

5.8 «Résolutions Circulaires des Administrateurs» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (ix).

5.9 «Première Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.10 «Première Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

5.11 «Assemblée Générale» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.12 «Groupe» signifie la Société et ses filiales directes et indirectes.

5.13 «Loi» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1^{er}.

5.14 «Administrateurs HIG» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.1.

5.15 «Actions HIG» signifie les actions de Classe A1, Classe A2, Classe A3, Classe A4, Classe A5, Classe A6, Classe A7, Classe A8, Classe A9 et Classe A10 d'Academos Group S.C.A. et (ii) des actions de la Société, souscrites initialement par H.I.G. Europe-Academos Ltd. ou un de ses Affiliés, le cas échéant.

5.16 «Deuxième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.17 «Deuxième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

5.18 «Convention de Porteurs de Titres» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.1

5.19 «Administrateur Serda» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.1.

5.20 «Investisseur Serda» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2.

5.21 «Troisième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.4 (vi).

5.22 «Troisième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 11.2 (ii).

III. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31 000), représenté par des actions entièrement libérées composées de trente et un mille (31 000) Actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.2 En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé d'un milliard d'euros (EUR 1 000 000 000) qui sera composé au maximum d'un milliard (1 000 000 000) d'Actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.3 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte, à

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, dans les limites du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions (y compris mais sans y être limité, l'émission d'actions afin de remplir les obligations découlant de warrants émis par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(ii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

6.4 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Sauf disposition contraire dans la Loi ou les présents Statuts ou toute disposition prévue dans un pacte d'actionnaire conclu dans le temps entre autre, entre la Société et ses Actionnaires (une Convention de Porteurs de Titres), toutes les actions votent ensemble et chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote comme il l'entend.

7.2 Toutes les Actions sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 15.4 et 15.5, toutes les Actions participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par dividendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions. Chaque Action confère à son détenteur une voix lors d'une Assemblée Générale.

7.3 La Société aura un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Les actions sont et resteront sous forme nominative.

7.5 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

7.6 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, à la suite d'une notification à, ou de l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire comme preuve du transfert d'actions. La Société peut exécuter une déclaration de transfert ainsi que tout autre document constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire ou, en cas de délégation d'autorité par l'un d'eux en vertu d'une procuration accordée dans toute Convention de Porteurs de Titres ou autre, par la personne ayant reçu cette délégation de pouvoir soit pour le compte du cédant soit pour celui du cessionnaire.

7.7 Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits proportionnels que les actions entières, dans la mesure où ces actions n'auront de droit de vote que si les fractions d'actions réunies constituent une ou plusieurs actions entières.

7.8 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

7.9 Toute cession d'actions sera soumise (i) aux restrictions de cession contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et (ii) à la notification de ces restrictions par le Cédant et Cessionnaire et à la Société.

IV. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1 Composition

(i) La Société est gérée par le Conseil, composé d'au moins quatre (4) Administrateurs (sauf si les lois applicables permettent que le Conseil soit composé d'un nombre inférieur d'Administrateurs), et de dix (10) Administrateurs maximum, et chacun d'eux sera nommé de temps à autre par l'assemblée générale conformément à la loi et désignés pour nomination conformément aux dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant). Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être détenteurs d'Actions.

(ii) L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B dans les proportions déterminées par l'Assemblée Générale comme suit:

(A) jusqu'à trois administrateurs de Classe A qui peuvent être nommés uniquement en tout temps par l'Assemblée Générale à partir d'une liste de nominés soumise à cette Assemblée Générale par les détenteurs de la majorité des Actions HIG (les «Administrateurs HIG»);

(B) jusqu'à un administrateur de Classe A qui peut être nommé en tout temps par l'Assemblée Générale uniquement à partir d'une liste de nominés soumise à cette Assemblée Générale par Dipl. Ing. Alexander Serda (à condition qu'aucun Événement de Cause (tel que défini dans l'acte de souscription conclu entre Dipl. Ing. Alexander Serda, Academos Group S.C.A. et la Société) n'ait eu lieu) («l'Administrateur Serda»); et

(C) jusqu'à quatre administrateurs de Classe B qui peuvent être nommés en tout temps par l'Assemblée Générale uniquement à partir d'une liste de nominés soumise à cette Assemblée Générale par les détenteurs de la majorité des Actions HIG (et si les détenteurs de la majorité des Actions HIG n'exercent pas ce droit, à partir d'une liste de nominés soumise à cette Assemblée Générale par le Conseil, jusqu'à ce que les détenteurs de la majorité des Actions HIG exercent leur droit de nomination).

(iii) Tout administrateur de Classe B sera résident en tout temps au Luxembourg.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent qui remplira les fonctions au nom et pour le compte de la personne morale.

Ladite personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si elle nomme son remplaçant au même moment. Une personne physique ne pourra représenter qu'un (1) seul Administrateur et ne pourra pas être lui-même Administrateur au même moment.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, ladite personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) Un Administrateur pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, sans préavis et sans raison.

8.2 Durée du Mandat

Le mandat des Administrateurs ne peut dépasser six (6) ans et ils sont rééligibles. Si, pour n'importe quelle raison, le mandat d'un Administrateur au Conseil prend fin, le Conseil devra convoquer une assemblée aussi rapidement que possible, pour remplacer cet Administrateur de manière provisoire jusqu'à ce qu'un nouvel Administrateur soit nommé par l'Assemblée Générale suivante.

8.3 Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Le Conseil a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8.4 Procédure

(i) Le président du Conseil (le Président) sera choisi à la majorité des votes du Conseil parmi ses membres et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le Président sera choisi parmi les administrateurs de Classe A en place, à la majorité des votes du Conseil à condition qu'une majorité d'administrateur de Classe A soit présente ou représentée, toujours sous réserve de toutes dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres. Le Président peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. Nonobstant les dispositions précédentes, lorsque le Président du Conseil n'assiste pas à une réunion du Conseil, le Conseil pourra choisir un autre Administrateur qui exercera les fonctions de «président pro tempore» de ladite réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg sous réserve des dispositions de l'Article 8.4 (x).

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour ladite réunion, si le Président pense que les intérêts du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable si la question à traiter ne l'est pas de manière urgente, un délai de vingt-quatre (24) heures pourra être suffisant, ce délai pourra être encore être réduit avec l'accord unanime des Administrateurs. Les convocations seront envoyées par courrier, fax ou courrier électronique et contiendront entre autre le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi qu'un ordre du jour détaillant de manière raisonnable les points à débattre à la réunion ainsi que tous les contrats à approuver (ou un résumé des points importants desdits contrats), dans la mesure de ce qui est disponible.

(iv) Un Administrateur pourra renoncer à sa convocation (pour ce qui le concerne) par consentement écrit ou si ledit Administrateur participe à ladite réunion.

(v) Aucune convocation n'est requise pour les réunions se tenant à des heures et dans des lieux déterminés au préalable dans une résolution adoptée par le Conseil.

(vi) Toutes les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion (la Première Réunion) à laquelle est présente et représentée une majorité des votes du Conseil et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, sous la condition qu'une majorité des administrateurs de Classe A soit présente ou représentée. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Réunion, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Réunion, le quorum n'est plus réuni, la réunion sera ajournée au même jour la semaine suivante (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Réunion) et la convocation de cette Deuxième Réunion sera envoyée par le Président du Conseil aux autres Administrateurs par email ou fax dans les vingt-quatre heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Réunion sera une majorité d'administrateurs et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le quorum sera uniquement une majorité d'administrateur de Classe A. Cette Deuxième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Administrateurs. Si, lors de la Deuxième Réunion, le quorum requis n'est pas atteint dans les 30 minutes suivants l'heure prévue pour la Deuxième Réunion, ou si lors de la Deuxième Réunion, le quorum n'est plus réuni, la Deuxième Réunion sera de nouveau ajournée à deux (2) Jours Ouvrables après ladite Deuxième Réunion au même endroit et à la même heure (la Troisième Réunion) et la convocation de cette Troisième Réunion sera envoyée par le Président du Conseil aux autres Administrateurs par email ou fax rapidement après l'ajournement. Le quorum pour cette Troisième Réunion sera deux

administrateurs et, si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, le quorum sera de deux administrateurs de Classe A. Cette Troisième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Administrateurs.

(vii) Le Conseil pourra prendre toute décision lors d'une réunion par votes en faveur (A) d'une majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés et votant et (B) si des catégories d'administrateurs ont été mises en place, en plus d'une majorité des votes exprimés par ces Administrateurs présents ou représentés et votant, par une majorité des administrateurs de Classe A présents ou représentés et votant, toujours sous réserve des dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres. Un Administrateur présent lors d'une réunion du Conseil à laquelle une action concernant un point est décidée est présumé avoir consenti à ladite action sauf si son désaccord est notifié dans le procès-verbal de la réunion ou s'il/elle enregistre son désaccord auprès de la personne agissant comme secrétaire de la réunion avant la suspension de la réunion. Ce droit de désaccord ne s'applique pas aux Administrateurs ayant voté en faveur de ladite action.

(viii) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur pour qu'il agisse comme son mandataire (par un avis écrit envoyé au Conseil avant ladite réunion du Conseil) qui, en l'absence de son mandant, pourra effectuer toutes les actions que le mandant est autorisé ou habilité à effectuer. Un Administrateur qui est également mandataire, aura droit, en l'absence de son mandant, (1) à un vote séparé pour le compte de son mandant en plus de son propre vote et (2) à être comptabilisé pour le quorum du Conseil en son nom propre et au nom de l'Administrateur qu'il représente. Dans les limites prévues par le droit applicable et les présents Statuts, un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs autres Administrateurs en tant que mandataire.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Les Administrateurs du Conseil peuvent participer et tenir une réunion par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre à condition qu'au moins la moitié des Administrateurs participants soit présent en personne à Luxembourg ou participe en utilisant des équipements de communication basés à Luxembourg. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une présence et une participation en personne à ladite réunion.

(xi) Le Conseil peut nommer comme il l'entend un ou plusieurs observateurs qui peuvent assister et prendre la parole mais pas voter, lors de toutes les réunions du Conseil et peuvent recevoir toute l'information fournie aux Administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les Administrateurs.

(xii) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote sur la question, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.5 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, (i) par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou, lorsque des classes d'Administrateurs ont été nommées, par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, à condition qu'au moins un de ces Administrateurs ait été nommé au Conseil suivant une nomination de la majorité des détenteurs des Actions, ou (ii) par les signatures conjointes ou par la signature unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil.

(ii) Dans le cadre de la gestion quotidienne, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux agents à qui les pouvoirs de signature concernant la gestion journalière de la Société ont été délégués conformément aux règles de ladite délégation.

Art. 9. Rémunération des Administrateurs.

9.1 Les Administrateurs recevront la rémunération décidée par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée avec, au moins, les votes favorables des détenteurs d'une majorité des Actions. La Société remboursera les Administrateurs pour toute dépense et frais raisonnables et justifiés encourus par les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 10. Responsabilité des Administrateurs.

10.1 Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil, le/les commissaires ou si les actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10%) des Actions alors en circulation, remettent une demande écrite, contenant l'ordre du jour, au Conseil ou au Commissaire. Une convocation à une assemblée des actionnaires sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite Assemblée et précisera l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale, à condition que si les détenteurs de toutes les Actions sont présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale et qu'ils reconnaissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tout comme les détenteurs des warrants, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(ii) Dans la mesure où ni la Loi ni aucune Convention de Porteurs de Titres ne requièrent un quorum différent ou plus élevé, toutes les résolutions des actionnaires seront adoptées lors d'une Assemblée Générale (la Première Assemblée des Actionnaires) à laquelle cinquante pour cent (50%) ou plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Première Assemblée des Actionnaires sera ajournée au cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Assemblée des Actionnaires) et la convocation de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera atteint lorsque vingt-cinq pour cent (25%) au plus des Actions alors en circulation sont présents ou représentés et ladite Deuxième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyée à l'époque aux Actionnaires. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Deuxième Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Deuxième Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Deuxième Assemblée des Actionnaires sera ajournée au dixième (10) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Troisième Assemblée des Actionnaires) et la convocation écrite à ladite Troisième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Lors de cette Troisième Assemblée des Actionnaires, les détenteurs d'Actions présents ou représentés à n'importe quel moment lors de ladite Assemblée formeront le quorum et ladite Troisième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyée à l'époque aux Actionnaires.

(iii) Sauf dans les cas prévus par la Loi ou sous réserve de toutes dispositions d'une Convention de Porteurs de Titres, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, à condition que, tant que Dipl. Ing. Alexander Serda («l'Investisseur Serda») détient 5% des Actions émises ensuite, toute modification des Statuts, qui aurait une incidence négative sur les droits de l'Investisseur Serda dans leur ensemble, requiert le vote affirmatif ou le consentement de l'Investisseur Serda. Pour éviter toute ambiguïté, toute modification raisonnablement nécessaire afin d'effectuer toute émission de titres, Réorganisation Solvable ou Offre Publique conformément à une Convention de Porteurs de Titres (et au sens attribué à ces termes dans une Convention de Porteurs de Titres) ne requiert aucun vote ou consentement de l'Investisseur Serda conformément à cet article 11.2. Chaque détenteur d'Actions pourra exprimer une voix pour chaque Action qu'il détient concernant chaque sujet à débattre par les détenteurs d'Actions.

(iv) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Toutes les Assemblées Générales se tiendront au siège social ou en tout autre endroit du Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation ou de renonciation à celle-ci, sous réserve de l'Article 11.2 (vi) ci-dessous.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion dans la mesure où les actionnaires détenant au moins la moitié des voix représentées lors de l'Assemblée Générale soit sont présents en personne à Luxembourg soit participent en utilisant des équipements de communications basés à Luxembourg. Une telle participation à une assemblée constitue une présence et une participation en personne à ladite assemblée.

(vii) Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le président de l'assemblée, qui sera le Président (ou son mandataire). Le président de toute Assemblée Générale déterminera l'ordre des affaires et la procédure de l'Assemblée Générale, y compris la façon de voter et la conduite des débats, de la manière qu'il l'entend.

(viii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou

de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

Art. 12. Actionnaire unique.

12.1 Lorsque le nombre de détenteur d'Actions est réduit à un (1), ledit actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence à l'Assemblée Générale dans les Statuts doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

12.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Surveillance

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

13.3 Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs recherches et propositions.

13.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant.

13.5 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Cette décision est laissée à l'appréciation du Conseil.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2 Les opérations de la Société sont contrôlées, en place et lieu du ou des commissaires, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

14.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Sur recommandation du Conseil sur le montant d'une distribution à effectuer aux Associés, l'Assemblée Générale peut déterminer la manière d'utiliser le reste des bénéfices nets annuels de la Société. Ce montant figurera dans l'avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle (conformément à l'article 13.4). L'Assemblée Générale peut décider (i) du paiement d'un dividende, d'un montant égal au montant proposé par le Conseil, (ii) du paiement d'un dividende d'un montant inférieur au montant proposé par le Conseil, (iii) de transférer le solde des bénéfices nets annuels sur un compte de réserve ou (iv) le reporter en respectant les dispositions légales applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'Assemblée Générale peut ne pas voter une distribution d'un montant supérieur que le montant proposé par le Conseil.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil,

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire,

(iv) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, et

(v) dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

15.4 A tout moment, la Société peut distribuer aux Associés des titres ou d'autres propriétés détenues par la Société. Toutes distributions (y compris toute distribution de titres ou d'autres propriétés détenues par la Société) s'effectuera conformément aux dispositions de distribution de toute Convention de Porteurs de Titres (incluant tout droit de consentement d'Actionnaire additionnel) (le cas échéant). Lorsque la Société distribue des titres à ses actionnaires, le Conseil peut demander comme prérequis à la distribution, que les Actionnaires exécutent et fournissent tous les documents que le Conseil jugera nécessaires ou opportuns afin de s'assurer de la conformité avec les lois applicables de toutes les juridictions concernées dans cette distribution et dans toute cession des titres distribués, et peut de la même manière

annoter les certificats représentatifs de ces titres afin d'y faire figurer toute restriction de cession prévues par lesdites lois.

15.5 Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, toute distribution de dividendes intermédiaires sera effectuée conformément aux dispositions de distribution contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant).

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires conformément aux Articles 15.4 et 15.5.

VIII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Sous réserve des provisions des présentes, les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à toute Convention de Porteurs de Titres.

17.5 La version anglaise des présents Statuts prévaut sur sa traduction française.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: EAC/2013/3206. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039088/854.

(130048389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Innovation cluster 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 159.335.

L'an deux mille treize

Le vingt-et-un février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Innovation Cluster S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières, (RCS Luxembourg B 158.941), ici représentée par Madame Amélie JURIN, directeur juridique, demeurant professionnellement à Kehlen, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

2) La société PRO-MERE SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.855, dont le siège social est au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, ici représentée par Madame Amélie JURIN, pré-nommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.923, dont le siège social est à la Zone Industrielle de Kehlen, L-8287, ici représentée par Madame Amélie JURIN, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme duit ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée INNOVATION CLUSTER 1 S.à r.l., avec siège social à L-4149 Esch/Alzette, 14, op den Drieschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 159.335,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1117 du 26 mai 2011,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2013,

dont le capital social de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-), représenté par VINGT MILLE (20.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune est réparti comme suit:

1) La société Innovation Cluster S.à r.l., pré-nommée, deux mille parts sociales	2.000
2) La société PRO-MERE SA, pré-nommée deux mille parts sociales	2.000
3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, pré-nommée seize mille parts sociales	16.000
TOTAL: VINGT MILLE PARTS SOCIALES	20.000

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Le capital social est augmenté d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) à TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000,-), par l'émission de QUARANTE MILLE (40.000) parts sociales nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes par un versement en espèces pour un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-).

Les QUARANTE MILLE (40.000) nouvelles parts sociales de cinquante euros (€ 50,-) chacune sont souscrites comme suit:

- 4.000 parts sociales par la société Innovation Cluster S.à r.l., pré-nommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000);

- 4.000 parts sociales par la société PRO-MERE SA, pré-nommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000);

- 32.000 parts sociales par la société L'ECO-INVEST LUX SA, pré-nommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de UN MILLION SIX CENT MILLE EUROS (EUR 1.600.000,-).

La somme de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 3.000.000,-), représenté par SOIXANTE MILLE (60.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune."

Les SOIXANTE MILLE (60.000) PARTS SOCIALES sont réparties comme suit:

1) La société Innovation Cluster S.à r.l., pré-nommée, six mille parts sociales	6.000
2) La société PRO-MERE SA, pré-nommée six mille parts sociales	6.000
3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, pré-nommée quarante-huit mille parts sociales	48.000
TOTAL: SOIXANTE MILLE PARTS SOCIALES	60.000

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jurin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039323/67.

(130048388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.651.268,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 02 avril 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation de M. Martinus C.J. Weijermans de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 02 avril 2013.

- Nomination de Mme Pamela Valasuo née le 26 mai 1975 à Borga, Finlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 02 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Il résulte de ces décisions que le conseil de gérance de la Société est dorénavant comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Rosa Medina Sanchez

Gérants de catégorie B:

- Pamela Valasuo

- Jorge Pérez Lozano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2013.

IRUS HOLDING Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Jorge Pérez Lozano

Manager B

Référence de publication: 2013043760/26.

(130053142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.566.

En date du 1^{er} avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Abdulla Mohammed A SH Al-Kuwari, du poste de gérant de classe A;

- Révocation de Khaled Mohamed Ebrahim Alsayed, du poste de gérant de classe A;

- Révocation de Mohammed Ali H H Al-Adba, du poste de gérant de classe A;

- Nomination de Nasser Hassen F H Al-Ansari, né le 1^{er} janvier 1964 à Doha, Qatar et ayant pour adresse le 10, Al-Mabahej Road, Saha 33, Onaiza 66, Doha Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Samera Asad, née le 11 octobre 1971 à Hyderabad, Inde et ayant pour adresse le Al-Bahhaarn Compound, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Stephen James Pettit, né le 16 octobre 1954 dans l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique et ayant pour adresse le 245 Marriott Executive Apartments, Omar Al Mukhtar Street, West Bay, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QD Europe S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013043956/24.

(130053658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.
